

— Séance du 2 avril 2025 —

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS, Géraud BRÉZIN.

Absents avec pouvoir :

Absent non convoqué (n'a pas communiqué sa nouvelle adresse) :

Miguel NIEWIADOMSKI

Secrétaire de séance : Guillaume FLAHAUT

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Une belle banderole a été installée à l'entrée de la commune pour les 550 ans du Traité de Picquigny, le 29 Août 2025. A noter que la CCNS va voter la semaine prochaine une aide de 4300 € aux Amis de la Collégiale dont une très grosse part servira à l'organisation de la journée du 29 Août. Le crédit agricole de son côté, a finalement décidé d'octroyer 1000 €, ce qui est plutôt satisfaisant : face à la colère de Philippe Bruneel et d'élus du conseil municipal, la banque a renoncé à son désir de ne rien donner.
- Un agent d'entretien sera recruté le 17 avril prochain pour une période de 6 mois et à raison de 2 jours par semaine. Cet employé, spécialisé en aménagements paysagers, viendra compléter son emploi à temps partiel dans une autre commune. En ce qui concerne le personnel des espaces verts et des services techniques, je proposerai la titularisation de Florian Brézin, pour le début septembre.
- Bonne nouvelle pour la commune : une nouvelle manifestation en perspective avec la soirée du vendredi 13 juin à la salle polyvalente. En effet, ce soir là, la CCNS et la commune organiseront conjointement la sélection « champions en pays de Somme » et la sélection « graines de champions », avec plusieurs écoles en compétition.
- La réfection des armoires d'éclairage public devrait intervenir dans les semaines qui viennent.
- Une nouvelle réalisation à mettre à l'actif des agents de services techniques avec la réfection d'une bande de trottoirs, place de la gare, en béton désactivé. D'autre part une réfection du plateau multi-sports est en cours : ponçage des bois et mise en lasure ; anti-rouille sur certaines ferrailles..

Renouvellement bail grande hutte

Monsieur le maire rappelle que le bail de la grande hutte avait été conclu pour une durée d'un an à compter du 1er août 2024 et qu'il convient de le renouveler.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De renouveler le bail de la grande hutte pour une durée de un an à compter du 1er août 2025 sous réserve de la tenue d'une assemblée générale et du contrôle des comptes.
- Approuve la liste des actionnaires et fixe le montant de cotisations pour les habitants de Picquigny de 380 € et pour les extérieurs de 470 € : à régler pour 1/3 avant le 30 juin 2025 et les 2/3 restant avant le 30 septembre 2025.
- De fixer une pénalité forfaitaire de 90 € pour paiement tardif.
- D'autoriser les adhérents de la Gaule Picquinoise à pêcher sur la rive côté Somme face au pied de hutte entre le 1er mars et 31 juillet.
- De gérer la liste des personnes intéressées pour un tour de Hutte en récoltant les inscriptions en mairie et de gérer

l'attribution des tours de hutte (en cas de vacance) en accord avec les personnes déjà présentes dans le dit tour.

- Les chasseurs devront fournir en mairie leur attestation d'assurance et le document prouvant la validation du permis de chasse. La non fourniture de ces documents entraînera des sanctions l'année suivante.

- Si un locataire venait à se comporter malhonnêtement, il sera exclu par la commune immédiatement.

Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la fongibilité des crédits en M57 chaque année.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée Autorisent le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;

Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Créances douteuses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au mail reçu du SGC de Doullens, il convient de délibérer sur la provisions des créances douteuses. A ce jour, il faut prévoir 724 € à l'article 681 au BP2025. Le montant définitif nous sera transmis au mois de septembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce montant de provisions des créances douteuses.

Fiscalité directe locale : vote des taux

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année 2024 soit :

- taxe d'habitation : 19,24 %
- foncier bâti : 49,23 %
- foncier non bâti : 29,93 %

permettant d'obtenir un produit fiscal de 463 024,00 €.

Vote du budget primitif 2025

L'assemblée vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024 lequel peut se résumer ainsi :

- section de fonctionnement : 1 401 331,06 € en dépenses et recettes
- section d'investissement : 1 393 247,75 € en dépenses et recettes

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux.

- Mme Bécue : demande à ce qu'un banc soit installé à la Catiche à côté des jeux.
- M. Carpentier fait un retour sur la réunion des éoliennes
- M. Delporte parle d'un problème de poubelles dans la ruelle qui mène à la salle des fêtes.
- Mme Vaast a constaté des branches tombées et des pancartes décrochées dans le marais.
- M. Brézin annonce que les trous ont bien été rebouchés.
- M. Pierre a constaté un grand nombre de déchets ce jour rue Jean Choquet et Cavée de la Vigne.

Monsieur le Maire donne la parole à l'assemblée :

Mme Koenig rapporte qu'il n'y a plus de lumière rue Jean Choquet, Monsieur le Maire lui répond que le problème est en cours de résolution.